alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE ISSUES DU REPERAGE

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15 du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B, des articles R 1334-20 et R 1334-21 et de la norme NF X 46-020.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Partie de composant à vérifier	Localisation	Critère de décision	Justificatif	Conclusion	Evaluation	Recommandation
1-Conduits						
Conduits	W.C 9	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	Evaluation périodique
2-Conduits						
Conduits	Caves 1, 6, 8	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	Evaluation périodique
3-Conduits						
Conduits	Couloir 5	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	Evaluation périodique
4-Conduits						
Conduits	Chaufferie	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	Evaluation périodique
5-Conduits						
Enveloppes calorifuges	Chaufferie	Prélèvement	PV Laboratoire	Présence d'amiante	3	Travaux

Voir liste exhaustive et localisation des matériaux amiantés dans la fiche de repérage de ce rapport.

- ***Après analyse de matériau ou produit***
- ***Sur décision de l'opérateur (jugement personnel)***

✓ INFORMATION IMPORTANTE A L'ATTENTION DU PROPRIETAIRE

Il est rappelé au propriétaire la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

TOUS LES LOCAUX OBJETS DE LA MISSION ONT ETE VISITES	N O N

AVERTISSEMENT

- *Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012*

Dispositions transitoires et finales

Extrait(s) du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011

Art. 4. – I. – Les repérages des flocages, calorifugeages et faux plafonds réalisés préalablement à la date d'entrée en vigueur du présent décret en application des dispositions de l'article R. 1334-15 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure au présent décret tiennent lieu du repérage de matériaux ou produits de la liste A exigé par les articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du même code dans leur rédaction issue de l'article 1er du présent décret.
II. – Les matériaux de la liste B n'ayant pas fait l'objet d'un repérage préalablement à la date d'entrée en vigueur du présent décret font l'objet d'un repérage complémentaire effectué :

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

1° Pour la réalisation de l'état mentionnant la présence ou l'absence de produits contenant de l'amiante mentionné à l'article R. 1334-29-9 du présent décret, lors de la prochaine vente ;
2° En cas de présence de matériaux ou produits de la liste A à la date d'entrée en vigueur du présent décret, en même temps que la prochaine évaluation de leur état de conservation ;
3° Dans les autres cas, avant tous travaux réalisés à titre gratuit ou onéreux, ayant pour conséquence une sollicitation de matériaux ou produits de la liste B, et au plus tard dans les neuf ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

Membre de la FIDI
Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735
Signataire pacte déontologique

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15 du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B, des articles R 1334-20 et R 1334-21 et de la norme NF X 46-020.

Réf dossier n° am1610407--

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : **6 Boulevard Carnot** Code postal : **80000** Ville : **AMIENS** Catégorie bien : **Autres** Date permis de construire : Type de bien : **Immeuble** Section cadastrale : **XS** N° parcelle(s) : **55**	Qualité : // Nom : **Ville d'Amiens** Adresse : **Place de l'Hôtel de Ville BP 2720** Code postal : **80027** Ville : **AMIENS CEDEX 1**	Documents remis : **Aucun document technique fourni** Laboratoire : **EUROFINS - ASCAL** **Bâtiment Nord** **557 route de Noyelles -** **Parc d'Activité du Pommier** **62110 HENIN-BEAUMONT**

B – Désignation du commanditaire

IDENTITE DU COMMANDITAIRE	MISSION
Qualité : // Nom : **Ville d'Amiens** Adresse : **Place de l'Hôtel de Ville BP 2720** Code postal : **80027** Ville : **AMIENS CEDEX 1**	Date de commande : **29/09/2016** Date de repérage : **04/10/2016** Date de signature du rapport **: 02/11/2016** Accompagnateur : **Le locataire**

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SAS ICM** Nom : **Charlotte CLOR** Adresse : **7 rue Dijon** Code postal : **80000** Ville : **AMIENS** N° de siret : **489 934 737 00029**	Certification de compétence délivrée par : **CATED** Adresse **: 12 Avenue Gay Lussac - ZAC La Clef St-Pierre - 78990 ELANCOURT** Le : **23/04/2013** N° certification : **258** Cie d'assurance : **GAN ASSURANCES** N° de police d'assurance : **161.214.735** Date de validité : **01/01/2017** Référence réglementaire spécifique utilisée : **Norme NF X46-020**

Objet de la mission *: dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment amenés à effectuer des travaux lié à une exposition à l'amiante*

Nombre total de pages du rapport : 27

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

SOMMAIRE

FICHE DE REPÉRAGE 1
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE 3
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC 3
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION 4
PROCEDURES DE PRELEVEMENT 5
FICHE DE REPERAGE 5
GRILLE(S) D'EVALUATION 12
ATTESTATION DE CERTIFICATION 26
ATTESTATION D'ASSURANCE 27

SCHEMA TYPE DE LA PIECE

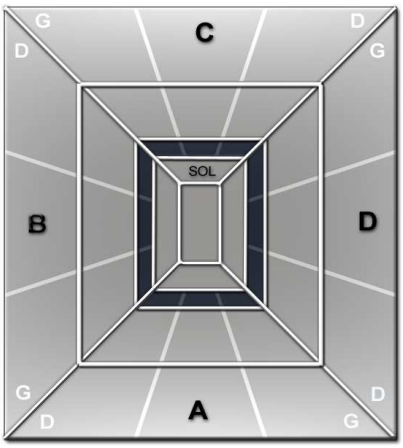

Mur A : Mur d'accès à la pièce
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique…).
La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.
La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.
En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.
En conséquence :
- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité…
- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.

Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :

- Plâtre enduits sur béton hourdis
- Plâtre enduits sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions de la norme NF X 46-020. L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur (surfactant) afin de limiter l'émission de fibres d'amiante. Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention.
L'échantillon doit être suffisant pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique et l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention. Une fiche d'accompagnement des prélèvements reprenant l'identification, est transmise au laboratoire.
Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un schéma de repérage. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. R.1334-19 du décret 2011-629 du 3 juin 2011) ni du repérage avant travaux.

FICHE DE REPERAGE

Etage	*Local*	*Matériau*	*Présence d'amiante*		*Sur décision de*	*Après*	*N° prél / N° rep*	*Etat*	*ITA/MSA*	*Préconisation/obligation*
			Oui	*Non*	*l'opérateur*	*analyse*		*Statu*	*AT/DC*	*Commentaire/Localisation*
Rdc	W.C 9	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R1	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 1	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R2	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 1	Calorifuges/Conduits de fluides		X		X	P1			Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 2	Enveloppes calorifuges/Conduits de fluides		X	X		R3			Voir planche de repérage R3 idem P1
Sous sol	Couloir 3	Enveloppes calorifuges/Conduits de fluides		X	X		R4			Voir planche de repérage R4 idem P1
Sous sol	Cave 5	Enveloppes calorifuges/Conduits de fluides		X	X		R5			Voir planche de repérage R5 idem P1
Sous sol	Couloir 5	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R6	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 6	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R7	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 6	Enveloppes calorifuges/Conduits de fluides		X	X		R8			Voir planche de repérage R8 idem P1
Sous sol	Chaufferie	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R9	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage
Sous sol	Chaufferie	Enveloppes calorifuges/Conduits de fluides	X			X	P2	3		Travaux Voir planche de repérage
Sous sol	Cave 8	Conduits/Conduits de fluides	X		X		R10	EP		Evaluation périodique Voir planche de repérage

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Légende	
AT	***Marquage (AT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit amianté***
DC	***DC = Document consulté (mentionnant la présence d'un matériau ou produit amianté)***
MSA	***MSA (matériau sans amiante) = matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante***
ITA	***Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)***
Liste A	
CAS 1 ***Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux***	*L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.*
CAS 2 ***Surveillance du niveau d'empoussièrement***	*La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.*
CAS 3 ***Travaux***	*Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.* *Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.* *Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.*
Liste B	
EP ***Evaluation Périodique***	*Cette évaluation périodique consiste à :* *a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;* *b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.*
AC1 ***Action Corrective de 1er niveau***	*Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de premier niveau qui consiste à :* *a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;* *b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;* *c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;* *d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.*
AC2 ***Action Corrective de 2nd niveau***	*Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de second niveau de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.* *Cette action corrective de second niveau consiste à :* *a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;* *b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;* *c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;* *d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.*

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Commentaires détaillés par local

W.C 5: Plaond innaccessible.
W.C 6: Plaond innaccessible.

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	*Motif*
3e étage Pièce 1	Absence de clef
3e étage Pièce 2	Accès bloqué

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies. En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	*Motif*
Néant	Néant

Liste des locaux visités et revêtements en place au jour de la visite

Local	*Plancher*	*Murs, cloisons, poteaux*	*Plafonds*	*Conduits/gaines*
3e étage Chambre 1	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	PVC et fonte
Cuisine 1	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	pvc
Chambre 2	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	pvc
W.C 1	dalles de sol plastique collées	plâtre et bois	plâtre	pvc
Cuisine 2	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Chambre 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Chambre 4	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Salle d'eau 1	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	pvc
Couloir 1	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
2e étage Dégagement 1	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Cuisine 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	PVC et métal
Dégagement 2	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	PVC et métal

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Local	*Plancher*	*Murs, cloisons, poteaux*	*Plafonds*	*Conduits/gaines*
Salle d'eau 2	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	pvc
W.C 2	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	PVC et fonte
Chambre 5	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Chambre 6	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Cuisine 4	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
Salle d'eau/WC	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	pvc
Pièce 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
Chambre 7	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	
Dégagement 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
Chambre 8	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
Chambre 9	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
Cuisine 5	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
Salle d'eau 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
W.C 3	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	plâtre	pvc
palier 2 ème	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	pvc
Dégagement 4	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	pvc
W.C 4	Revêtement de sol en lé collée	plâtre	plâtre	PVC et fonte
Salle de bains	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
Cuisine 6	Revêtement de sol en lé collée	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
Chambre 10	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
Chambre 11	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	plâtre	
1er étage Palier 1er	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	pvc
W.C 5	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence		pvc
W.C 6	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence		PVC et fonte
Bureau 1	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Lavabo	parquet bois	plâtre et faïence	plâtre et bois	Pvc
Bureau 2	parquet bois	plâtre et bois	plâtre et bois	
Bureau 3	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Local	*Plancher*	*Murs, cloisons, poteaux*	*Plafonds*	*Conduits/gaines*
Bureau 4	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Bureau 5	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	dalles de faux plafond en laine de verre	
Bureau 6	moquette collée	plâtre	plâtre	fonte
Dégagement 5	moquette collée	plâtre	plâtre	
Dégagement 6	moquette collée	plâtre	plâtre	
W.C 7	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et faïence	dalles de faux plafond en laine de verre	PVC et fonte
Bureau 7	moquette collée	plâtre	Dalles de faux plafond non amiantées	
Bureau 8	moquette collée	plâtre	Dalles de faux plafond non amiantées	
Rdc Hall	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Pièce 4	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Dégagement 7	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Pièce 5	parquet bois	plâtre et bois	plâtre	
Couloir 2	parquet bois	plâtre et bois	dalles de faux plafond d'après 1997	
Pièce 6	parquet bois	plâtre, faïence et bois	plâtre	
Dégagement 8	Revêtement de sol en lé collée	plâtre et bois	dalles de faux plafond d'après 1997	
Pièce 7	Parquet bois, moquette et revêtement de sol en lé collé	plâtre et bois	plâtre	fonte
W.C 8	parquet bois	plâtre	Dalles de faux plafond non amiantées	PVC et fonte
Dégagement 9	carrelage	plâtre et bois	plâtre	fonte
Pièce 8	carrelage	plâtre, faïence et bois	plâtre	pvc
Pièce 9	carrelage	plâtre	plâtre	
Atelier	carrelage	plâtre, faïence et bois	plâtre	PVC et fonte
Salle de réunion	carrelage	plâtre et bois	Dalles de faux plafond non amiantées	
Cuisine 7	carrelage	plâtre et faïence	plâtre	Pvc
W.C 9	carrelage	plâtre et faïence	plâtre	PVC, fonte et fibrociment
Pièce 10	Carrelage	Plâtre	plâtre	

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Local	*Plancher*	*Murs, cloisons, poteaux*	*Plafonds*	*Conduits/gaines*
Sous sol Cave 1	carrelage	briques	plâtre	PVC, fibrociment, enveloppe platrée et carton de calorifuge sur métal
Cave 2	briques	briques	plâtre	PVC, fonte et enveloppe plâtrée de calorifuge
Couloir 3	briques	briques et parpaings	briques	PVC, fonte et enveloppe plâtrée de calorifuge
Cave 3	briques	briques	briques	PVC et métal
Cave 4	briques	briques	briques	PVC et fonte
Couloir 4	briques	briques	briques	
Cave 5	briques	briques	briques	PVC, métal et enveloppe plâtrée de calorifuge
Couloir 5	briques	briques	briques	PVC et fibrociment
Cave 6	béton	briques et ciment	briques	Fibrociment, métal et enveloppe plâtrée de calorifuge
Chaufferie	briques	briques	briques	PVC, fibrociment, enveloppe platrée et carton de calorifuge sur métal
Cave 7	terre	briques	briques	
Cave 8	terre	briques et parpaings	briques	Fibrociment

*** Il n'a été visité que les locaux cités ci-dessus dans le tableau.**

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

DATE DE SIGNATURE DU RAPPORT : **31/10/2016**
OPERATEUR : **Charlotte CLOR**

CACHET

alizé CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
SAS ICM
7 rue Dijon
80000 AMIENS
Tél: 03 22 22 11 24
Fax: 03 22 09 60 32
RCS Amiens 489 934 737

SIGNATURE

Charlotte CLOR

INGENIERIE EUROPE GROUPE GINGER CATED n°258

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CATED (12 Avenue Gay Lussac - ZAC La Clef St-Pierre - 78990 ELANCOURT)**.

Membre de la FIDI
Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735
Signataire pacte déontologique 514

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Membre de la FIDI

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

Signataire pacte déontologique

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

GRILLE(S) D'EVALUATION

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : W.C 9 **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 1

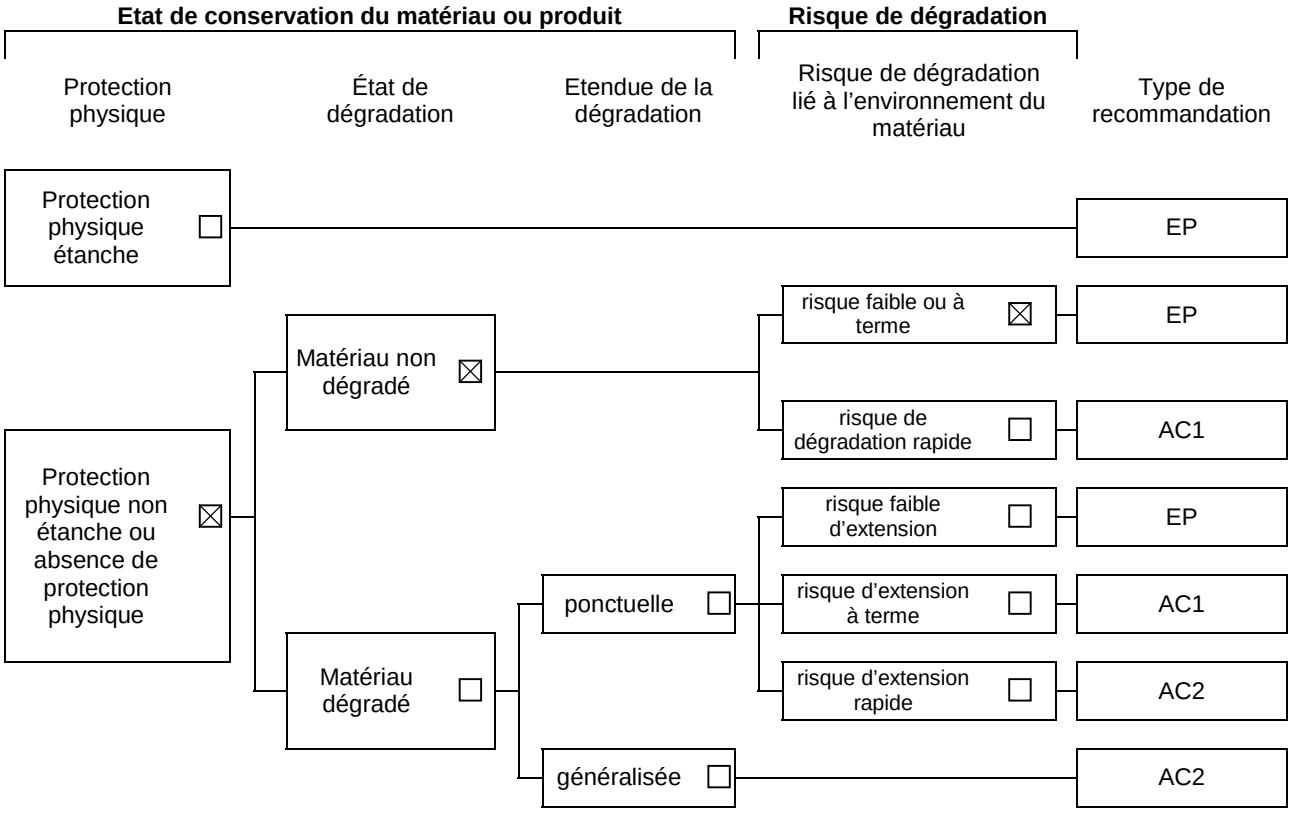

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	W.C 9

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Cave 1 **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 2

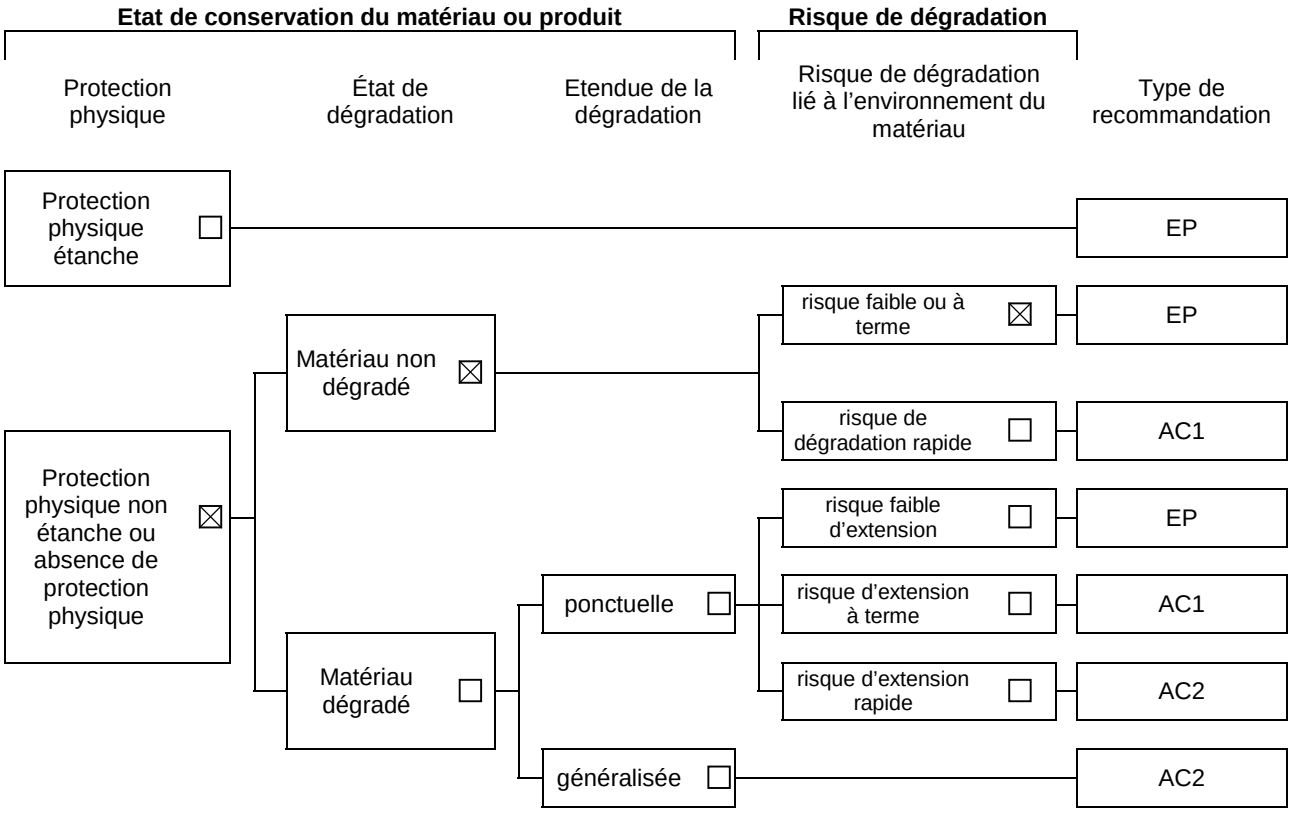

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Cave 1

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Couloir 5 **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 6

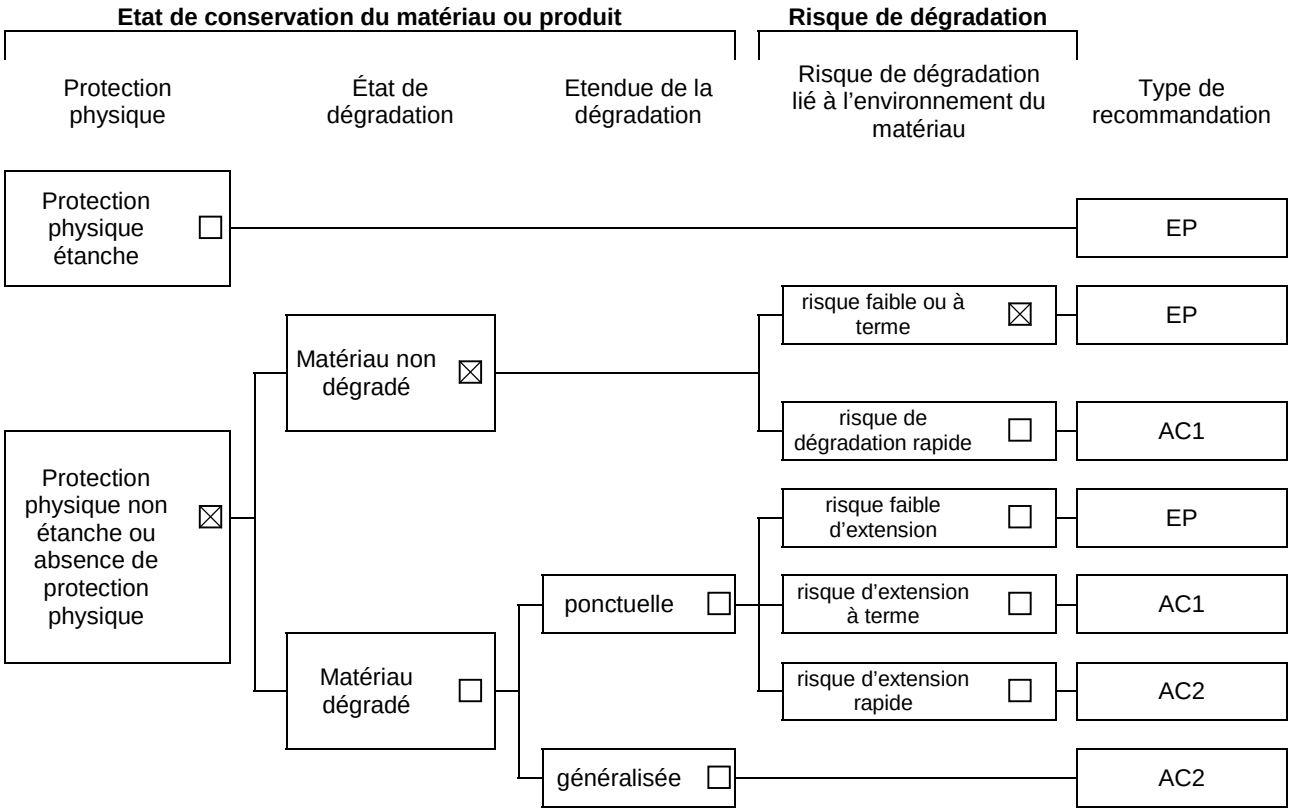

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Couloir 5

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Cave 6 **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 7

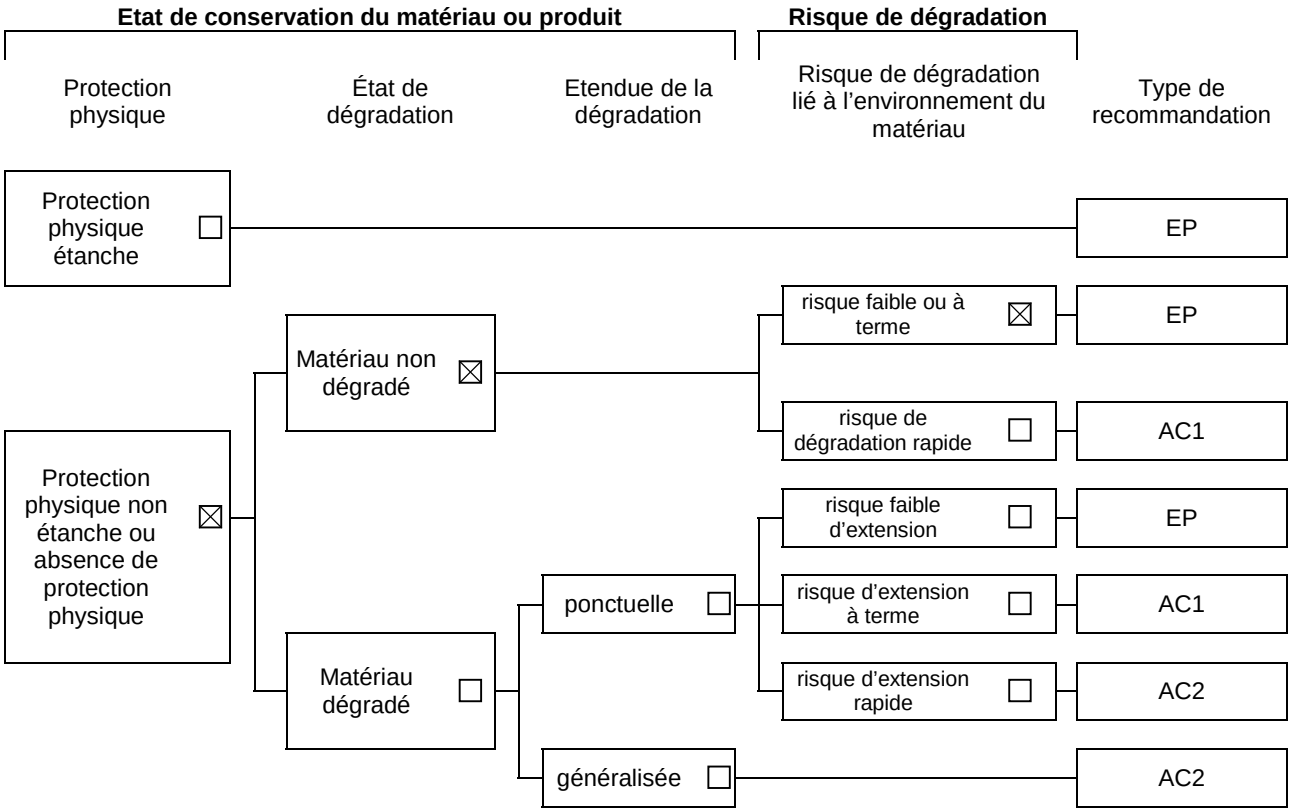

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Cave 6

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Chaufferie **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 9

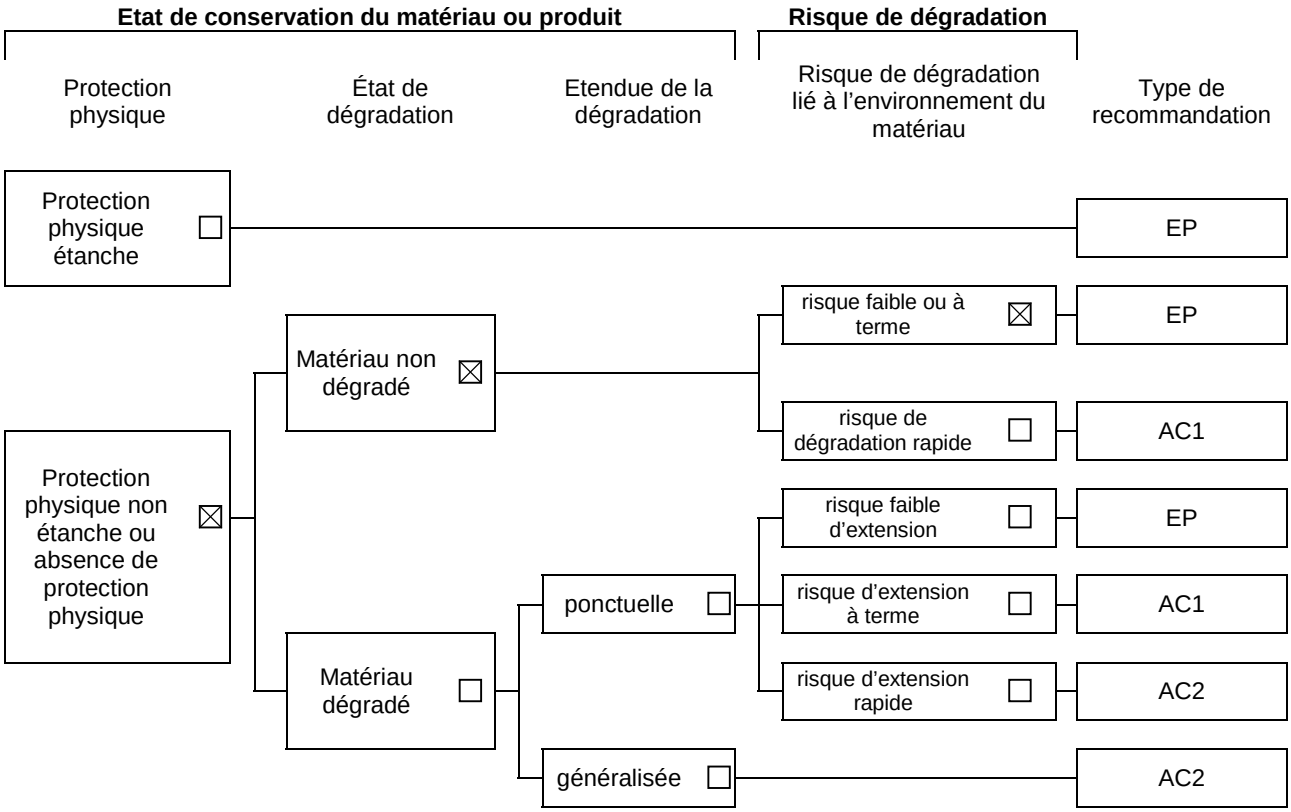

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Chaufferie

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES
Localisation : Chaufferie **Elément :** Enveloppes calorifuges **Prélèvement n° :** 2

Protection physique du calorifugeage	État de dégradation du calorifugeage	Protection physique du calorifugeage	Exposition aux circulations d'air	Exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation (1)
Protection physique étanche ☐					1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Calorifugeage en mauvais état ☒				3
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐	Protégé ☐	faible ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	1
				Fort ☐	2
			Moyen ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	1
				Fort ☐	2
			Fort ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	2
		Non protégé ☐	faible ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	2
			Moyen ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	3
			Fort ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	3
				Fort ☐	3
	Calorifugeage en bon état ☐	Protégé ☐	faible ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	1
				Fort ☐	2
			Moyen ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	1
				Fort ☐	2
			Fort ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	2
		Non protégé ☐	faible ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	2
			Moyen ☐	faible ☐	1
				Moyen ☐	2
				Fort ☐	2
			Fort ☐	faible ☐	2
				Moyen ☐	3
				Fort ☐	3

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Chaufferie

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION DES CALORIFUGEAGES

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE d'évaluation des calorifugeages	**CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS**	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages	☐
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	☐
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages	☒

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Cave 8 **Elément :** Conduits **Repérage n° :** 10

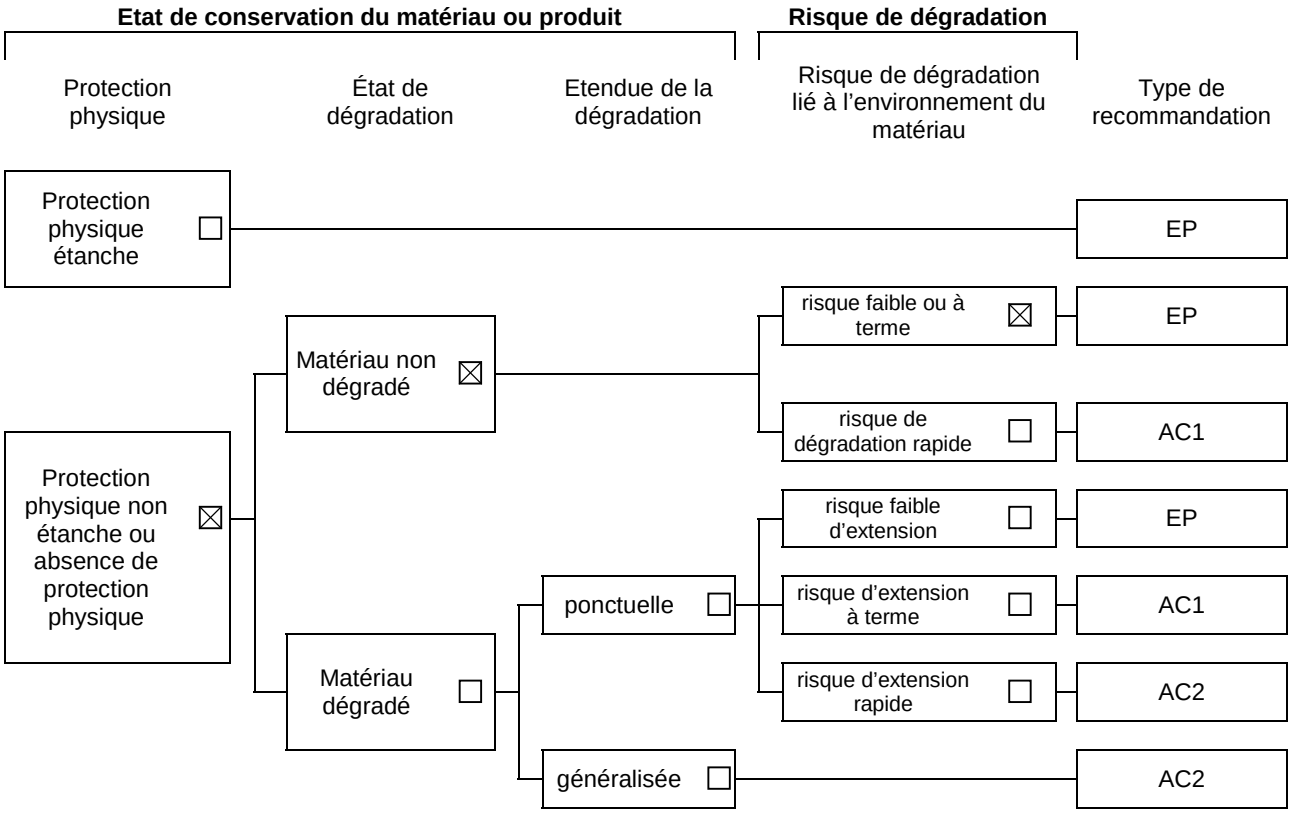

N° de dossier	am1610407--
Date de l'évaluation	04/10/2016
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Cave 8

RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	☒
AC1	Action corrective de premier niveau	☐
AC2	Action corrective de second niveau	☐

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

D : dalles de sol
EP : enduit projeté
RD : revêtement dur
PCV : panneaux collés ou vissés
P : panneau de cloison
FL :flocage
FP : faux plafond
porte ou porte-fenêtre

Ca : calorifuge et/ou
env : enveloppe de calorifuge
C : conduit
Cla : clapet coupe-feu ou
vol : volet coupe-feu
Ent : entourage des poteaux
[ ] J : joint de porte coupe feu
fenêtre

X Reb : rebouchage
a? : susceptible de contenir de l'amiante
A : contenant de l'amiante
N : sans amiante
Prél. : prélèvement*
Sond. : sondage
gaine technique : ITA

Immeuble sis 6 Boulevard Carnot - 80000 AMIENS

3EME ETAGE

Croquis de situation réalisé le 04-05/10/2016 par le Cabinet ALIZE (modifié le --/--/--)

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

D : dalles de sol
EP : enduit projeté
RD : revêtement dur
PCV : panneaux collés ou vissés
P : panneau de cloison
FL :flocage
FP : faux plafond
porte ou porte-fenêtre

Ca : calorifuge et/ou
env : enveloppe de calorifuge
C : conduit
Cla : clapet coupe-feu ou
vol : volet coupe-feu
Ent : entourage des poteaux
J : joint de porte coupe feu
fenêtre

X Reb : rebouchage
a? : susceptible de contenir de l'amiante
A : contenant de l'amiante
N : sans amiante
Prél. : prélèvement*
Sond. : sondage
gaine technique : ITA

Immeuble sis 6 Boulevard Carnot - 80000 AMIENS

2EME ETAGE

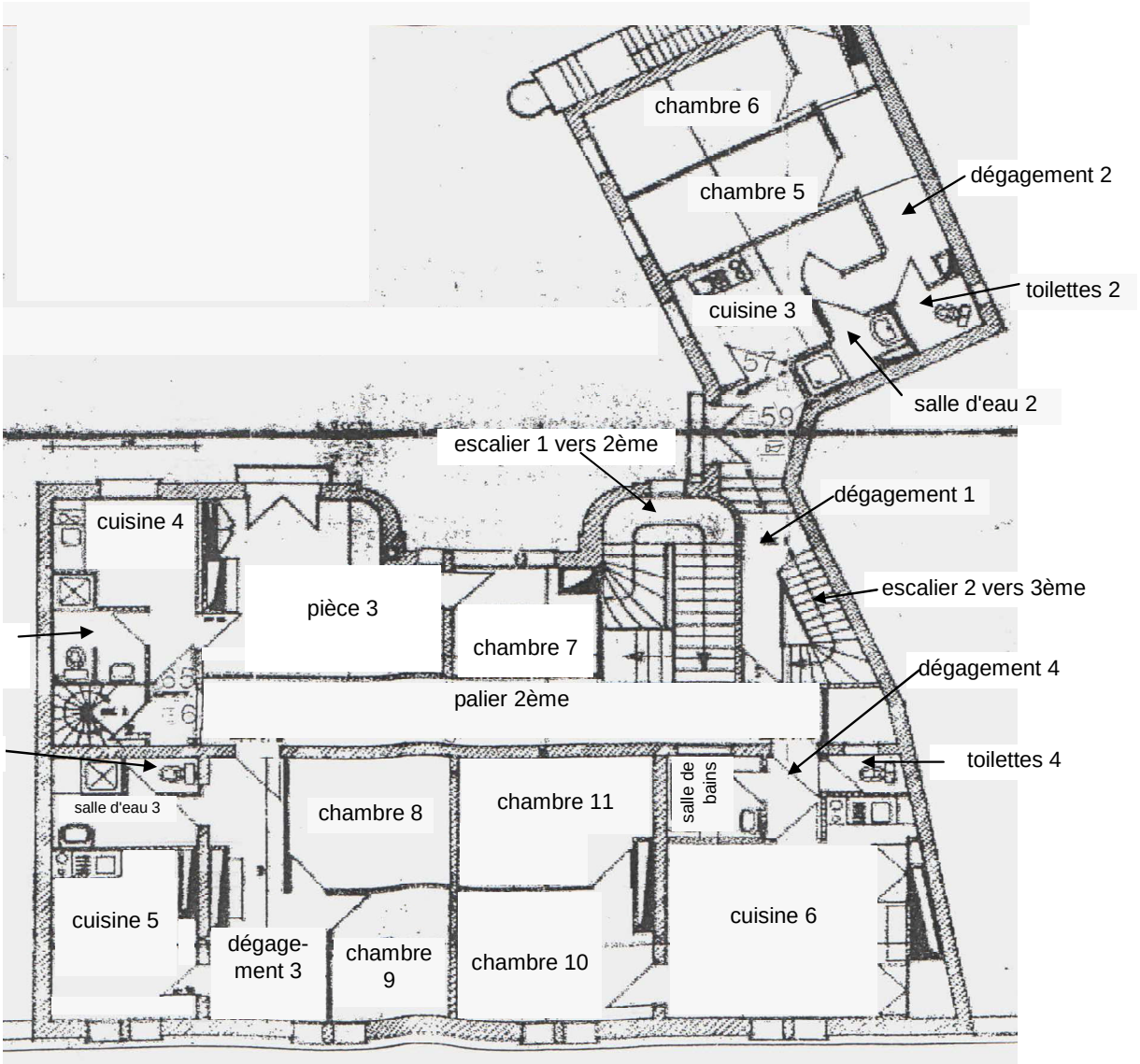

Croquis de situation réalisé le 04-05/10/2016 par le Cabinet ALIZE (modifié le --/--/--)

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

D : dalles de sol
EP : enduit projeté
RD : revêtement dur
PCV : panneaux collés ou vissés
P : panneau de cloison
FL :flocage
FP : faux plafond
porte ou porte-fenêtre

Ca : calorifuge et/ou
env : enveloppe de calorifuge
C : conduit
Cla : clapet coupe-feu ou
vol : volet coupe-feu
Ent : entourage des poteaux
J : joint de porte coupe feu
fenêtre

X Reb : rebouchage
a? : susceptible de contenir de l'amiante
A : contenant de l'amiante
N : sans amiante
Prél. : prélèvement*
Sond. : sondage
gaine technique : ITA

Immeuble sis 6 Boulevard Carnot - 80000 AMIENS

1ER ETAGE

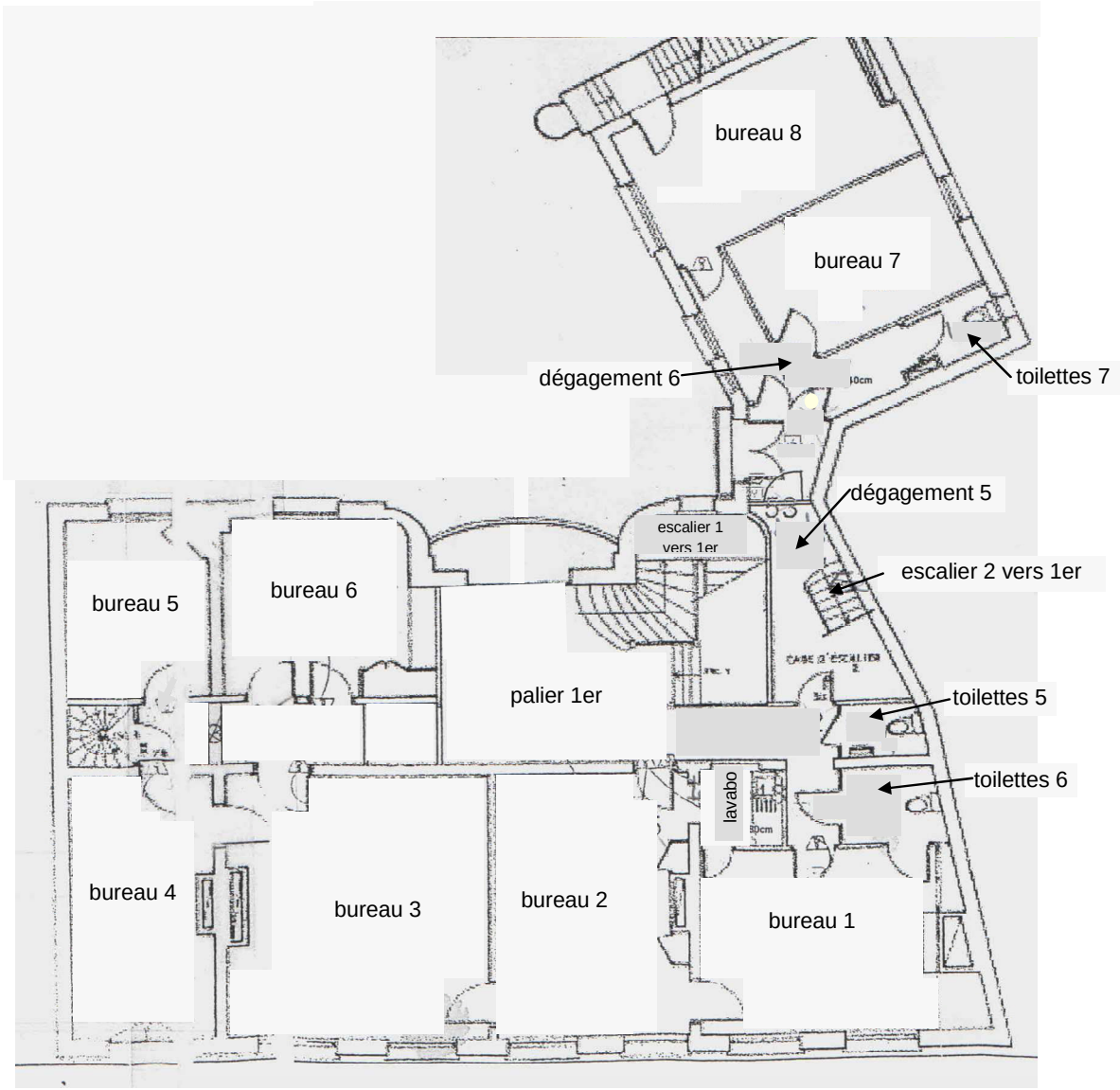

Croquis de situation réalisé le 04-05/10/2016 par le Cabinet ALIZE (modifié le --/--/--)

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

FP : faux plafond
C : conduit
porte ou porte-fenêtre
fenêtre
A : contenant de l'amiante
Prél. : prélèvement*
N : sans amiante

Immeuble sis 6 Boulevard Carnot - 80000 AMIENS

REZ DE CHAUSSEE

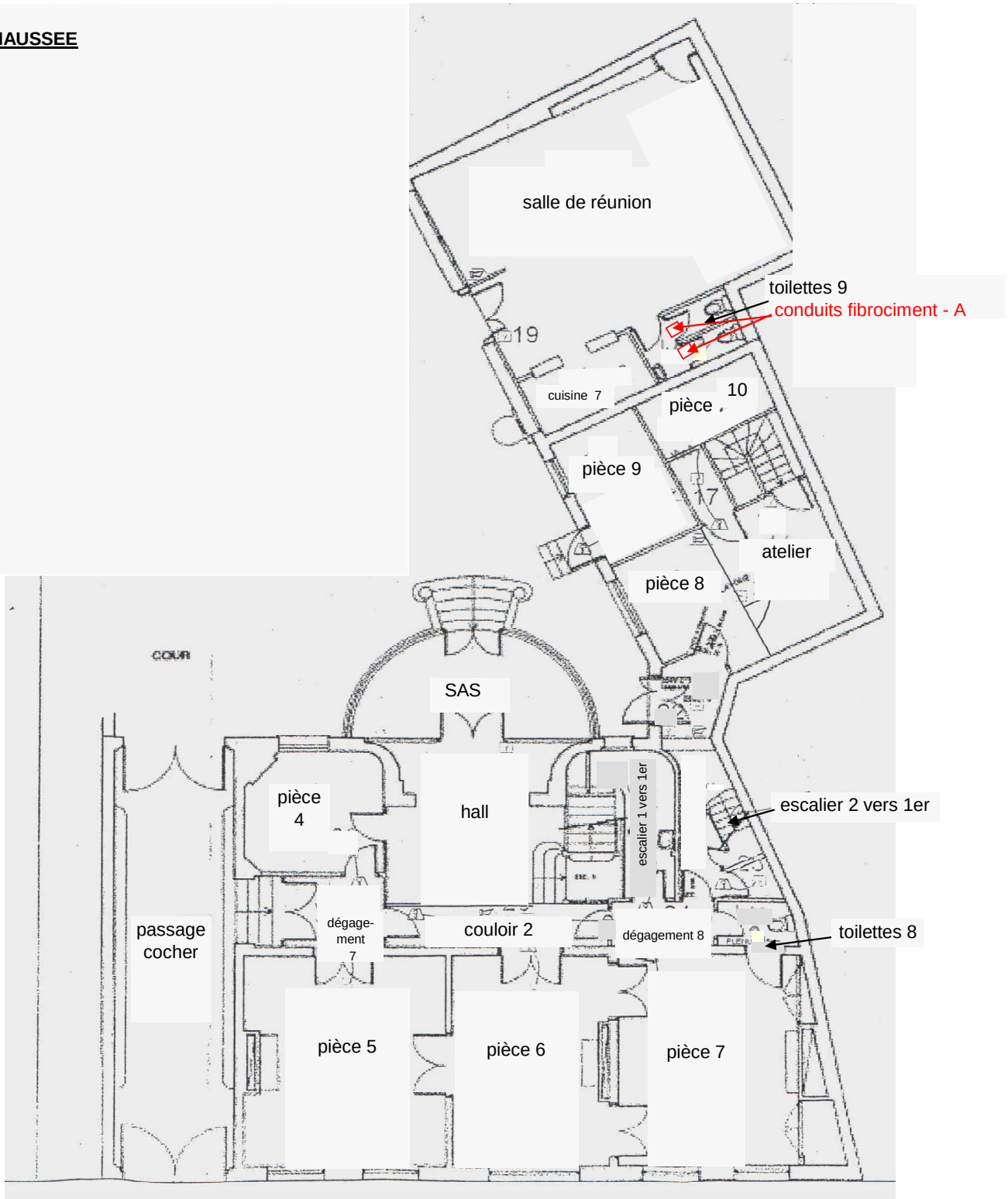

Croquis de situation réalisé le 04-05/10/2016 par le Cabinet ALIZE (modifié le --/--/--)

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

7 rue Dijon
80000 AMIENS

Tél 03 22 22 11 24
Fax 03 22 09 60 32
mail : icm80@orange.fr

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

D : dalles de sol
EP : enduit projeté
RD : revêtement dur
PCV : panneaux collés ou vissés
P : panneau de cloison
FL :flocage
FP : faux plafond
porte ou porte-fenêtre

Ca : calorifuge et/ou
env : enveloppe de calorifuge
C : conduit
Ca : calorifuge et/ou
env : enveloppe de calorifuge
Ent : entourage des poteaux
[ ] J : joint de porte coupe feu
fenêtre

X Reb : rebouchage
a? : susceptible de contenir de l'amiante
A : contenant de l'amiante
N : sans amiante
Prél. : prélèvement*
Sond. : sondage
gaine technique : ITA

Immeuble sis 6 Boulevard Carnot - 80000 AMIENS

SOUS-SOL

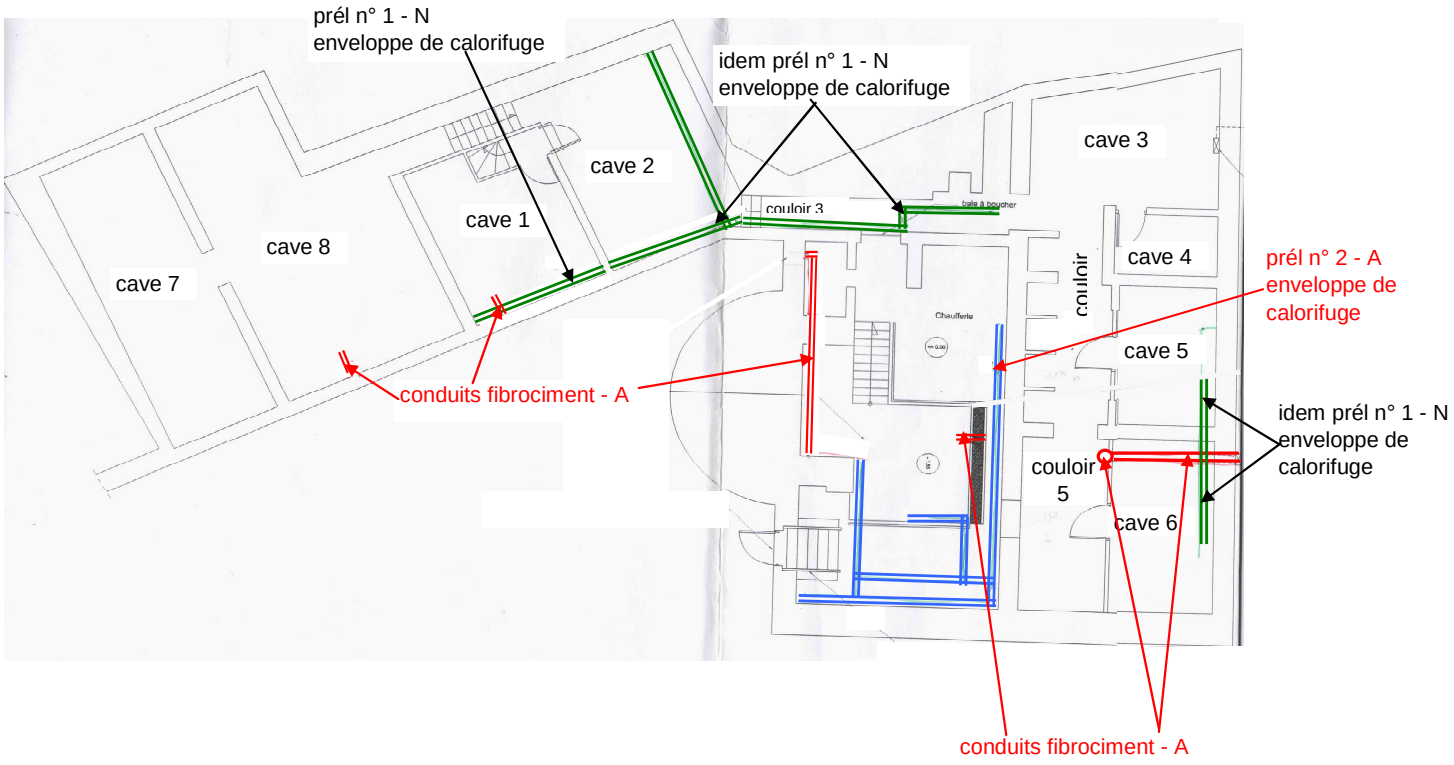

Croquis de situation réalisé le 04-05/10/2016 par le Cabinet ALIZE (modifié le --/--/--)

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

eurofins | Hygiène du Bâtiment

I.C.M.
Madame BUFFET
7 rue dijon
80000 AMIENS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-15-HB-032992-01 Version du : 25/06/2015 12:42 Page 1/1
Dossier N° : 15N015790 Date de réception : 18/06/2015
Référence dossier : Affaire : Ville d'Amiens - Hôtel bulot - 6 bd Carnot

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P1 - Cave 1 - sous-sol - Enveloppe plâtrée de calorifuge	Matériau de type maillage de fibres (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P2 - Chaufferie - sous-sol - Enveloppe plâtrée de calorifuge	Matériau semi-dur de type plâtre (beige) ; matériau (fibreux) (marron)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type amosite
003	P3 - Salle de réunion - R de C - Dalle de faux plafond	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (fibreux) (beige)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**
NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'object de prises d'essai séparées pour l'analyse.

Priscillia Delestrez
Chef de Service

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Hénin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33 3 21 13 49 70 - Fax: +33 3 21 13 49 74 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au Capital de 123 728 € RCS Douai 529 294 035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Diagnostiqueur indépendant, membre du réseau Alizé - SAS ICM au capital de 5000 € - RCS AMIENS 489 934 737
Opérateur agréé DGSNR n° T800271 S2 – Titulaire d'une assurance GAN ASSURANCES n°161.214.735

ATTESTATION DE CERTIFICATION

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : CATED.

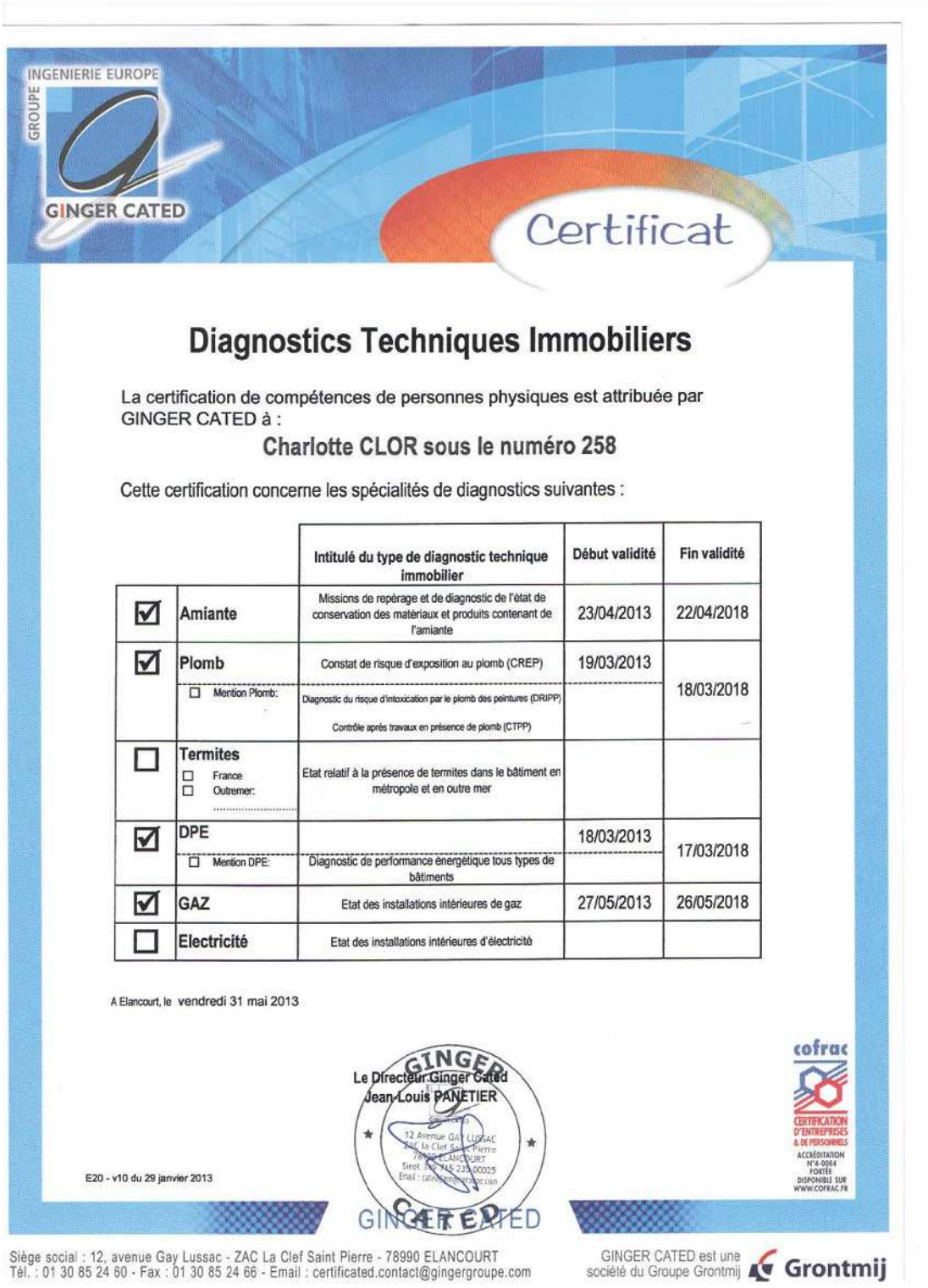

INGENIERIE EUROPE GROUPE GINGER CATED

Certificat

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

Charlotte CLOR sous le numéro 258

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Début validité	Fin validité
☑	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	23/04/2013	22/04/2018
☑	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	19/03/2013	18/03/2018
	☐ Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)		
☐	Termites ☐ France ☐ Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer		
☑	DPE		18/03/2013	17/03/2018
	☐ Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments		
☑	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	27/05/2013	26/05/2018
☐	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité		

A Elancourt, le vendredi 31 mai 2013

Le Directeur Ginger Cated
Jean-Louis PANETIER

GINGER CATED

cofrac CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS ACCRÉDITATION N°4-0064 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

E20 - v10 du 29 janvier 2013

Siège social : 12, avenue Gay Lussac - ZAC La Clef Saint Pierre - 78990 ELANCOURT
Tél. : 01 30 85 24 60 - Fax : 01 30 85 24 66 - Email : certificated.contact@gingergroupe.com

GINGER CATED est une société du Groupe Grontmij

ATTESTATION D'ASSURANCE

gan ASSURANCES

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ICM
Adresse ou Siège Social : 7 RUE DE DIJON
80000 AMIENS

est titulaire d'un contrat d'assurance n°161.214.735, à effet du 01/01/2016, par l'intermédiaire de AGENCE AMIENS ANDRE CHENIER, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de :
Diagnostiqueurs immobiliers

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :
- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 24 heures.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à AMIENS, le 24/12/2015

Pour Gan Assurances

gan ASSURANCES
François DETAIL Assurances
Agent Général
60, rue André Chénier
80000 AMIENS
Tél. : 03 22 92 13 26 - Fax : 03 22 91 34 51

Gan Assurances
Compagnie Française d'Assurances et de Réassurances - Société Anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tél : 01 70 94 20 00
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris
www.ganassurances.fr
Direction Qualité / Réclamations - Gan Assurances - Immeuble Michelet - 4-8, cours Michelet - 92082 Paris-La Défense Cedex - Tél : 01 70 94 21 02 - E-mail : reclamation@gan.fr